

Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 11/07/2022

Absente excusée : Eve de MUNCK – pouvoir à Sandrine BINETTI.

Modification des statuts communauté de commune

Par rapport aux compétences nouvelles (Remplacement de MSAP en Maison France Solidarité, gestion des voies vertes, voirie intercommunautaire, gestion médiathèque, transfert du service du portage des repas à domicile), il faut une délibération de chaque conseil municipal. Délibération votée à l'unanimité

Attribution de subventions

La fête votive aura lieu les 20, 21 et 22 août mais sans la brocante. L'assemblée générale se tiendra en septembre. Attribution d'une subvention de 1 600 €.

Virement de crédit

Transfert de montant de crédit de l'entretien bâtiments publics vers le fonctionnement : 1 600 €

Transfert à la section investissement (Voirie) depuis celle de fonctionnement : 800€

Délibération parking

Parking 10 800 € (9 000 € HT). On pourrait prétendre à 2 250 € (25%) de subventions auprès du conseil départemental (amende de police) Dépôt de demande d'aide accepté à l'unanimité.

Pour l'optimisation, on pourrait placer une ombrière photovoltaïque. Pouvoir est donné au Maire pour faire une étude avec Territoire Énergie du Lot (anciennement FDEL).

Les panneaux d'indication du parking sont commandés.

Questions diverses

Festival jeune le 22, 23, 24/07 organisé par REN' Art. Si le temps le permet la population sera conviée le 24/7. La préfecture est d'accord sauf en cas de fort risque incendie lié à la canicule. Pour l'instant seule des recommandations sont faites (accès pompiers...). Le festival s'arrête tous les « soirs » à 5h du matin.

Cette manifestation est encadrée par la préfecture, la gendarmerie et la maire de Laburgade compte tenu de la situation météorologique, toutes les précautions contre les risques d'incendie ont été prises. Pout autant la préfecture peut à tout moment interdire cette manifestation si la situation l'exige.